

Accompagnement à la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap

Vers une école inclusive

Nous accompagnons les familles dans les démarches pour l'accès à l'école de leur enfant pour une première scolarisation.

Nous assurons le suivi et pouvons assister à la demande lors des Équipes de Suivi de Scolarisation au cours de l'année scolaire.

Nous pouvons conseiller les enseignants et AESH sur la conduite à tenir pour optimiser l'inclusion et les chances d'apprentissage de l'élève selon son handicap

DUREE

Accompagnement ponctuel ou dans le temps selon le besoin

POUR QUI ?

Familles
Éducation Nationale

NOTRE PLUS-VALUE

Notre diplôme de Référent Handicap vous assure de notre connaissance poussée de tous les handicaps, de la législation et des processus impliquant MDPH, Éducation Nationale et milieu médico-social.

TARIFS

Sur devis, selon l'intervention

LE SAVEZ-VOUS ?

- La famille peut se faire accompagner ou représenter par la ou les personnes de son choix lors des Équipes de Suivi de Scolarisation (Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016)
- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la république du 8 juillet 2013 stipule que « Le service public de l'éducation [...] reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. »

INFORMATIONS - DEVIS - INSCRIPTIONS

contact@capprofrance.com